

## **Assemblée générale 2018**

### **Rapport financier présenté par le Trésorier : François BLAISE**

Date de la dernière Assemblée Générale de l'association PAGESTEC : du 9 au 14 novembre 2014

#### **Remarques préalables :**

Le rapport financier a la particularité d'être établi exceptionnellement pour une période de 36 mois : période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

#### **En ce qui concerne le bilan financier :**

- 1- le fichier de la comptabilité et les justificatifs fournis restent de la responsabilité des personnes ayant administré l'association, en particulier président et trésorier. Il a été communiqué avec tous les détails à tous les membres du Conseil d'Administration de PAGESTEC (tout est informatisé et enregistré dans un fichier de tableur, avec rapprochement conforme aux relevés bancaires).
- 2- voir le rapport financier établi par le trésorier actuel, François BLAISE, pour la période de 36 mois : du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017 (date d'arrêt des comptes)
- 3- les pièces justificatives sont à la disposition des personnes ayant autorité pour les contrôler.

#### **Rapport financier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017**

Fonds déposés à la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardennes

Des virements sont faits si besoin entre le compte chèque et le livret A (qui génère des intérêts).

#### **Solde disponible au 31 décembre 2017 :**

Compte chèque :	692.21 €
<u>Livret A :</u>	<u>19 400.79 €</u>
Total :	20 093.00 €

Une association à but non lucratif n'a pas pour objectif d'avoir des réserves trop importantes.

Il est cependant indispensable de préserver l'avenir et surtout de concrétiser des projets qui ne pourront pas être assurés bénévolement.

Le recours au Conseil d'Etat pour contester la suppression de l'heure de laboratoire qui était attribuée aux professeurs de technologie a nécessité une trésorerie capable de s'engager sur cette voie, avant de bénéficier des dons de nombreux membres de PAGESTEC.

De plus le Conseil d'Administration de PAGESTEC a prévu de contribuer au fonctionnement de certaines associations ou structures aidant les professeurs de technologie, en conformité avec le dossier ayant permis de recevoir une subvention pour l'utilisation des outils numériques en technologie.

La suite de la réflexion, le choix et la décision finale seront concrétisés par les membres du prochain CA, élus lors de cette Assemblée Générale.

**Principaux postes de recettes (sur les 3 ans) :**

- Adhésions pendant les 36 mois de l'exercice : 161 pour 3 ans (30€) et 33 pour 1 an (15€) ce qui fait un total de 5 325 €

Avec les adhésions pour 3 ans, il y a des variations annuelles de recettes, mais le nombre d'adhérents diminue avec de nombreux départs en retraite qui ne sont pas compensés par de nouvelles adhésions. Il faudrait remédier à ce problème, afin d'augmenter surtout la représentativité de l'association car seules les personnes qui s'acquittent d'une cotisation peuvent prouver l'importance de leur structure.

49 cotisations seront échues en 2018

- Intérêts du livret A (3 ans) : 410 €

**Principaux postes de dépenses (sur les 3 ans) :**

- frais de transport à Paris de 2 membres du CA pour réunion CCP : 105€
- abonnement « Le site TV » (2 ans) : 290€
- cotisations à d'autres associations (ASSETEC, PIC) : 95 €
- assurance MAIF : 317 €
- Achat de 36 exemplaires du livre «Le bac technique» offert aux adhérents l'ayant demandé : 612€

Les membres du Bureau et du CA ont travaillé totalement bénévolement et ne se sont pas fait rembourser les frais engagés au bénéfice de l'association (déplacements excepté celui qui est indiqué ci-dessus, frais divers de bureau, téléphone, photocopies, etc...). Estimation : 1 000€

L'hébergement du site Internet sur OVH a été payé d'avance pour plusieurs années.

La gestion des 2 listes de diffusion est faite par RENATER et ne coûte rien.

De nombreux noms de domaines ont déjà été supprimés, car ils étaient inutiles et coûteux.

**Remarque importante :** après étude de la législation fiscale, et après délibération du CA, pour toutes les adhésions ou réadhésions depuis 2012, un reçu fiscal est fourni afin de faire bénéficier d'une déduction de 9 euros ou de 18 euros sur les revenus déclarés.

Le montant réel de la dépense peut donc être seulement de 6 euros pour 1 an ou 12 euros pour 3 ans !

Pas de changement pour le montant de la cotisation : 15 euros pour 1 an ou 30 euros pour 3 ans.

**Conclusion :** le bilan annuel recettes-dépenses est positif et il y a une réserve de trésorerie pour faire face aux frais de fonctionnement ou à des projets décidés par le Conseil.

Il faudrait cependant augmenter le nombre d'adhérents pour que la représentativité de l'Association Pagestec soit meilleure (avec de jeunes profs en particulier).

La liste de diffusion des abonnés (LDT), comporte plus de 800 personnes mais ce chiffre n'a pas la même valeur que celle des personnes qui cotisent à l'association, et qui concrétisent leur soutien.

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer et voter lors de l'Assemblée Générale.

La liste de diffusion qui leur est réservée permet aussi d'avoir des informations spécifiques.

Avec la déduction fiscale possible depuis 2012, le coût de cet engagement est minime.

François BLAISE, Trésorier de l'association Pagestec

